

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

LA LIBERTÉ

Inv. 6165

DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Liberté, Liberté chérie
Combats avec tes défenseurs*
(ROUGET DE L'ISLE)

*Un peuple n'est vaincu que
lorsqu'il accepte de l'être.*

(FOCH)

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier -:- SAINT-PIERRE



LA CONFERENCE MONDIALE DE SAN-FRANCISCO

La Conférence Mondiale de San-Francisco s'est terminée le 26 juin dernier.

L'objectif, défini dans l'article 1 du premier chapitre de la Charte signée par les 50 nations formant la conférence de San-Francisco, est le suivant:

«Maintenir la sécurité et la paix internationales et, dans ce but, prendre des mesures effectives et collectives pour prévenir les menaces contre la paix, réprimer les actes d'agression ou les autres atteintes à la paix et procéder, par des moyens pacifiques et conformes aux principes de la Justice et du droit international, à l'ajustement ou au règlement des conflits internationaux, développer entre les Nations des relations cordiales, fondées sur les principes de l'égalité des droits et la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, réaliser une coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux d'un caractère économique et social, culturel ou humainitaire, encourager le respect des droits humains, faire octroyer les libertés fondamentales à tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion».

L'article 2 définit la Charte en une organisation fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres. Tous s'acquitteront, en bonne foi, des obligations assumées par eux, conformément à la présente charte, afin de s'assurer des droits et des bénéfices dérivant de la qualité de ses membres. Tous les membres régleront leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et de façon à ne pas mettre en danger la paix internationale, la sécurité et la Justice.

Une organisation s'assurera que les Etats qui ne sont pas membres des Nations Unies agissent conformément à ces principes, dans la mesure où cela sera nécessaire au maintien de la paix et à la sécurité internationale. Rien de ce qui est contenu dans la présente Charte n'autorisera les Nations-Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction intérieure d'un Etat.

Les membres des Nations-Unies qui persisteraient à violer les principes, contenus dans la présente Charte, pourront être exclus de l'organisation par l'assemblée, sur la demande du Conseil de sécurité.

Les chapitres 3 et 4, traitent sur les organismes institués par la Charte: une Assemblée Générale, un Conseil des Trusteeships, une Cour Internationale de Justice et un Secrétariat.

L'Assemblée Générale sera composée de tous les membres des Nations-Unies. Chaque membre n'aura pas plus de cinq représentants à l'Assemblée Générale. Définissant les fonctions et les pouvoirs des organismes institués, la Charte décrète que: «L'Assemblée Générale» peut discuter toutes les questions ressortissant de la présente Charte ou ayant trait aux fonctions et aux pouvoirs de tous les organismes prévus par elle.

L'Assemblée générale peut appeler l'attention du Conseil de Sécurité sur les situations de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée Générale entamera des travaux et fera ses recommandations aux fins de: 1^o mouvoir la coopération internationale en matière politique et encourager le développement progressif du droit international; 2^o mouvoir cette coopération en des mesures économiques, sociales, culturelles, éducatives, de même qu'aider à la réalisation des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de langue et de religion.

L'Assemblée Générale remplira, à l'égard du système international des Trusteeships, les fonctions qui lui sont assignées aux Chapitres 12 et 13, y compris l'approbation des accords trusteeships pour les zones qui ne sont pas désignées comme stratégiques.

Les frais de l'organisation seront supportés par ses membres, selon la répartition fixée par l'assemblée générale. La Charte indique également que chaque membre de l'Assemblée aura une voix. Les décisions sur les

questions importantes seront prises, à la majorité, par les deux tiers des membres présents et votants. Ces questions comprendront: des recommandations au sujet du maintien de la paix internationale et de la sécurité, l'élection de membres au Conseil de Sécurité, l'élection de membres au Conseil Economique et social, l'élection de membres au Conseil des Trusteeships, l'admission de nouveaux membres dans les Nations-Unies, la suspension des droits et des priviléges des membres, l'expulsion des membres, les questions relatives aux opérations du système de Trusteeships et la question du budget.

Le chapitre 5 traite sur le Conseil de Sécurité. Il se composera de 11 membres des Nations Unies, la France, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et l'Irlande du Nord, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. étant membres permanents au Conseil de Sécurité. L'Assemblée générale élira six autres membres des Nations Unies qui seront membres non permanents au même Conseil de Sécurité. Ces membres seront élus pour une période de deux ans mais, à la première élection, ils ne seront élus que pour une période d'un an. Chaque membre du Conseil de sécurité aura un représentant. Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix internationale, tout en détournant le minimum des ressources humaines et économiques du monde au profit des armements, le conseil de sécurité aura la charge d'établir, avec l'aide de l'Etat-Major militaire, des plans à soumettre aux membres des Nations Unies pour l'établissement d'un système de réglementation sur l'armement. Chaque membre du Conseil de sécurité aura une voix. Les décisions de ce Conseil en matière de procédure seront valides par 7 voix, comprenant les membres non permanents.

Il est prévu, par les décisions du chapitre 2 du paragraphe 3 ou article 52, qu'un membre d'un parti différent doit s'abstenir de voter. Le conseil de sécurité sera organisé de façon à pouvoir fonctionner continuellement. Chaque membre du Conseil sera, dans cette intention, représenté, en tout temps, au siège de cette organisation. Le Conseil aura des réunions périodiques, auxquelles chacun des membres pourra, s'il le désire, se faire représenter par un membre de son gouvernement ou tout autre représentant spécialement désigné. Tout membre des Nations Unies peut participer, sans voter, à la discussion de toute question soumise au Conseil de Sécurité chaque fois que ce Conseil estimera que les intérêts de ce membre sont particulièrement engagés.

Tout membre des Nations Unies ne faisant pas partie du Conseil de Sécurité, s'il est du parti dans le différend est examiné par ce Conseil, sera invité à participer, sans avoir le droit de voter, à la discussion relative à ce différend.

Le chapitre 6 traite du règlement pacifique des différends. Les parties susceptibles de mettre en danger le maintien de la paix internationale et de la sécurité chercheront, avant tout, à arriver à une solution, en négociant, par règlement judiciaire ou autres procédés pacifiques de leur propre choix. Tout membre des Nations Unies peut porter tout différend à l'attention du Conseil de Sécurité ou à l'assemblée générale. Un Etat qui n'est pas membre des Nations Unies peut porter à l'attention du Conseil de Sécurité ou à l'assemblée générale tout différend, dans lequel il est parti, s'il accepte, par avance, pour ce différend, l'obligation du règlement pacifique prévu par la présente Charte.

Si les parties en différend ne réussissaient pas à régler celui-ci au moyen de négociations pacifiques, elles devraient en déférer au Conseil de Sécurité.

Le chapitre 7 traite de l'action à entreprendre à l'encontre des menaces contre la paix et les actes d'agression. Le conseil de sécurité reconnaîtra l'existence de toute menace à la paix, la rupture de celle-ci, ou l'acte d'agression, et fera ses recommandations ou décidera quelles mesures seront prises pour maintenir ou rétablir la paix internationale et la sécurité. Pour prévenir l'aggravation de la situation, le conseil peut demander aux parties intéressées de se conformer à certaines mesures temporaires qu'il jugera nécessaires. Ces mesures pourront comporter l'interruption complète ou partielle des relations économiques, ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radiophoniques et toutes autres, ainsi que la rupture des relations diplomatiques. Au cas où le Conseil de sécurité estimerait que ces mesures seraient immédiates ou constaterait qu'elles le sont, il pourra recourir à l'action des forces armées aériennes, maritimes ou terrestres qu'il pourrait être nécessaire d'employer pour maintenir ou pour rétablir la paix et la sécurité internationales. Cette action pourra comprendre des démonstrations de blocus et autres opérations des forces aériennes, terrestres ou maritimes, des membres des Nations Unies.

Tous les membres des Nations Unies qui vont contribuer au maintien de la paix internationale s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de Sécurité leurs forces armées, leur assistance, et des facilités, y compris des droits de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

14 JUILLET



Lisez Michelet. Relisez ces pages émouvantes, colorées. Les pages où le grand historien républicain décrit la masse sombre de la Bastille dont les huit toursjetaient leur ombre pesante sur le faubourg Saint-Antoine.

Quatre-vingts invalides et trente Suisses gardaient, dans cette prison de l'Etat, les quelque sept détenus.

Le 14 juillet 1789 le peuple de Paris a pris la Bastille. On connaît les détails de cette journée, cruelle, glorieuse enthousiaste: journée qui a commencé l'ère de la liberté française, l'ère de la liberté européenne.

Le conflit qui mène la foule parisienne à l'assaut de la Bastille est un conflit «parlementaire»: c'est le renvoi de Necker. L'Assemblée proclame que «M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets». La guerre éclate donc entre la cour et l'Assemblée, entre l'absolutisme et la liberté.

Qui cédera? Qui vaincra? Un duel de la force et du droit, selon l'expression d'Alphonse Aulard, s'engage: «Paris se leva tout entier, s'arma, s'empara de la Bastille et le roi fut vaincu... Toute l'histoire de France se trouva changée par l'intervention de Paris.»

Le 14 juillet assure la marche triomphante de la Révolution. C'est une date décisive dans l'histoire de la liberté française. Voilà pourquoi on danse les 14 juillet sur les places publiques de toutes les villes, de tous les villages de France.

*
**

Pour l'Europe monarchiste, la prise de la Bastille fut un coup de tonnerre.

La Révolution menaçait tous les trônes. Trois ans plus tard elle sera en guerre contre l'Europe. Les soldats de la Révolution tomberont sur les Autrichiens, Prussiens Anglais, Espagnols. Dans des attaques furieuses, en hurlant la «Marseillaise», ils battront l'ennemi. Plus rien ne saura arrêter l'élan de ces jeunes soldats.

Ils traverseront l'Europe en semant la liberté.

Mais si le 14 juillet 1789 fut une journée révolutionnaire, elle n'était nullement républicaine. Car en cette époque, il n'y avait par encore de républicains en France. La République, pour les hommes de 1789, n'était

qu'un souvenir des temps antiques. Quant aux Etats-Unis, la grande république Américaine était avant tout, pour les Français, une fédération; or, épris d'unité, les Français de 1789 ne voulaient pas du fédéralisme.

L'Idée républicaine en France apparaît d'abord comme un mouvement intellectuel, après la fuite de Varennes. Et ce n'est qu'après le 10 août 1792 que le peuple de Paris deviendra républicain. Le 22 septembre 1792 il entraînera la Convention, hésitante, à proclamer la République. Et quelques jours plus tard, dans une puissante improvisation, Danton proposera que la République Française soit UNE et INDIVISIBLE.

L'éloquence de l'époque ajoutera à cette formule constitutionnelle le slogan: «La République ou la mort».

* * *

Après la domination de la France, par les nazis et leurs complices, la date glorieuse du 14 juillet prend une signification particulière.

Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris a pu affirmer les principes du droit et de la liberté. C'est en fêtant la prise de la Bastille que les Français prêtèrent sur l'autel de la patrie le serment «Vivre libres ou mourir».

Vivre libres ou mourir, fut le sens de l'appel du général de Gaulle en juin 1940, quand les traitres, les défaitistes, les ennemis de la République ont réussi à conclure l'armistice avec l'Allemagne.

Durant l'occupation Allemande, les patriotes français puisèrent, dans les souvenirs du 14 juillet, une consolation, un encouragement, un espoir.

La Révolution française, dont nous commémorons aujourd'hui une grande journée, vit toujours. Elle a donné aux Français cette belle devise: «Vivre libres ou mourir».

Quoique proscrite par Hitler et Pétain, elle a vécu la France Républicaine, elle vit et vivra toujours pour le plus grand bien de l'humanité.

LA SARRE TERRE FRANÇAISE

Impressions d'un journaliste français sur la Sarre:

L'an 1248 — c'était un samedi de Quasimodo — le comte de Salebruche décida d'accompagner le sire de Joinville à la Croisade. Il s'engageait à partager avec lui les frais de location d'un navire chez des armateurs Marseillais.

C'est qu'en ce temps-là — l'aurait-on oublié? — Sarrebruck s'appelait Salebruche, et Salebruche était fief Ardennais.

En ce temps là — l'idée de nation — et encore moins celle de race — n'habitait point la cervelle des hommes. Et, tout comme de nos jours, la rivière de Sarre promenait, entre des bois de sapin, son écharpe moirée, du mont Donon à la Moselle, et l'on n'avait pas encore songé à rompre son cours par tant de frontières.

La Sarre, à la limite nord-est de notre sol natal, c'est en effet encore la Lorraine, et ce petit territoire, qui n'eut que le sort de se trouver aux confins des pays allemands, devait être toujours disputé, au cours des temps, par deux civilisations. Aussi bien, son histoire est-elle celle du va-et-vient de notre frontière, que le jeu des guerres et des traités porta tantôt en ayant, vers le Rhin, ou replia vers la Moselle.

Comme l'Ardenne, comme sa sœur l'Alsace, qui fut, tout au long de son passé glorieux, une terre de lutte pour un idéal, la Lorraine, placée sur la route des invasions, connut une destinée tragique. Elle dut souvent changer de maîtres. Elle a eu à subir, périodiquement, mais sans jamais plier, l'occupation étrangère, la conquête et la servitude. Elle connut les plus terribles drames de conscience, et vit, par trois fois en moins d'un siècle, les étapes de la poussée Allemande vers l'Ouest.

C'est ainsi qu'en 1815 et en 1871, puis, plus récemment, lors du prétendu plébiscite d'Hitler, une partie des habitants de la terre Sarroise préféra quitter le foyer natal, plutôt que de vivre sous la domination germanique.

Malgré les efforts de «prussianisation» et, plus tard, de nazification, malgré la masse des émigrés, toujours régna, dans la bourgeoisie des villes et dans les campagnes agricoles, ce faisceau irréductible de familles restant fidèles à la tradition et au culte de la France.

Promenade en Sarre avant le plébiscite

Le flot des siècles peut passer. L'Histoire n'en retient que des sédiments épars. Mais dans l'histoire de l'Alsace, comme dans celle de la Lorraine et de la Sarre, gisent partout de ces jalons indestructibles, de ces témoins irrefutables que l'on comparera volontiers à ce que Messieurs les géologues désignent du terme savant de «nodosités cristallines». Et Hitler et ses prêtres ont pu vanter le culte de Wotan, l'adoration du sang, ou adopter leurs mesures habituelles de propagande, les Lorrains, les Sarrois, n'en conservèrent pas moins leurs mœurs foncièrement gauloises.

Il suffit, pour s'en convaincre, de faire une simple excursion dans la contrée. Mais je dois avouer que mes souvenirs remontent à 1932 c'est-à-dire trois ans avant le plébiscite. Quoi qu'il en soit, bien que reconnaissant les tristes vertus des méthodes à la Goebbels, je me refuse à croire en une modification profonde et durable des sentiments, de la mentalité de tout un peuple. Il est certaines valeurs permanentes qu'un accident historique ne saurait entamer.

Il vous suffisait donc d'entreprendre, hier encore, le voyage...

Nous retrouvons la Sarre, sans doute ne suivrons-nous point son cours avec le même bonheur que le comte de Salebruche, car il y a, de nos jours, moins de forêts, davantage de domaines et infinité plus de cheminées, mais il y a toujours cette couleur bitumeuse de la terre, cette noirceur des sapins, cette propreté des maisons peintes qui annoncent déjà l'Europe centrale, au sortir de notre Lorraine pâle, aux courbes molles, aux maisons négligées.

Nous franchissons de vastes cirques boisés où le décor est composé savamment de portants en bon équilibre, de toiles de fond infinies. Parfois se lèvent de minuscules cimetières endormis autour de monuments démodés, dans des bouquets d'arbres, derrière des grilles rouillées, souvenirs des premiers combats de 70, les seuls où nos armes aient remporté quelques succès.

A côté de ces souvenirs, de nouveaux souvenirs, sont venus s'ajouter, marqués par les mêmes signes de croix, noir et blanc, des premiers combats de 1939, les seuls où nos armées aient encore remporté quelques succès.

A côté de ces souvenirs, de nouveaux souvenirs sont venus s'inscrire encore, ceux des armées de la Liberté, ces armées victorieuses qui firent claquer dans le ciel noirci du vieux pays minier leurs couleurs de justice et d'espérance.

La ville de Sarrebruck a décuplé, en vingt ans d'après-guerre, (celle de 1914-1918) sa population, en dépit de ses faubourgs sombres et maussades, elle est aujourd'hui comparable à n'importe quelle ville du Palatinat voisin. Mais, avec cette différence, toutefois, que ses fonctionnaires ont acquis, au contact des gens venus de l'Ouest, un peu plus de désinvolture, une amabilité moins guindée, un sourire plus spontané.

Il y a des pancartes aussi, et non plus ces enseignes de boutiques peintes à même la muraille. Enfin, les prix ne sont plus ici affichés en marks, mais en francs.

A peine abandonne-t-on la capitale du «Gebiet» pour le Nord ou l'Est, soit que l'on se dirige vers la petite «Forêt Noire» qui domine Sarrebourg, soit que l'on progresse vers Kaiserslautern, que nos aieux baptisaient Casseloutre, que l'on est aussitôt assailli par un monde nouveau: le romantisme allemand s'est emparé du village.

Sommes-nous en hiver? La neige paraît plus épaisse, les chevaux s'attellent à des traiteaux, les serveuses portent déjà des tresses.

Sommes-nous en été? Les touristes se montrent par bandes, avec un énorme sac de camping sur l'épaule,

en short, un feutre orné d'une plume, l'alpenstock en main, dix insignes sur la poitrine et le chœur de leur »Verein» plein le gosier.

En France nous les classerions dans les chasseurs de casquettes. Là bas, se sont des ouvriers ou des employés de banque qui jouent aux montagnards qui vont planter sur un piton la bannière de leur corporation, communier avec la nature, et se convaincre que la race a gardé son dynamisme en face du statisme de ces sortes de Belges ou de Lorrains qui les entourent et se contentent de jouer aux cartes.

Le décor, dès lors, ne changera plus, jusqu'à l'Eifel, jusqu'au Brocken.

Passons maintenant à la Douane: d'une part, des douaniers astiqués, impeccables dans leur uniformes rutilants; ils logent dans une villa. Devant eux, de l'autre côté, leurs confrères qui se traînent en pantoufles, dans un gourbi enfumé.

Mais, si les premiers n'ont eu, pour vous recevoir, qu'un sourire froid, contrit, les derniers vous accueilleront, entre deux gros rires, par de joyeux mots et une affabilité bon enfant. Là-bas c'est l'Allemagne, ici: c'est la Sarre.

Un peu d'histoire

Mais qui donc, en France, songe à se préoccuper de tout cela? Qui donc s'émut jamais du soi-disant référendum d'Hitler, en 1935? Quand prendra-t-on enfin intérêt, chez nous, à des problèmes qui passionnèrent au plus haut point nos voisins, tout au long de notre histoire?

Le «Territoire de la Sarre» a été une création du traité de Versailles qui a réuni des circonscriptions administratives de la Prusse rhénane et du Palatinat bavarois. Il offrait, jusqu'en janvier 1935, cette double caractéristique d'être le seul territoire gouverné par la S.D.N. et de ne pas avoir de statut politique définitivement fixé.

Créé au lendemain de la guerre, en compensation des dommages causés à la France en 1871, on est en droit de se demander quelles raisons poussèrent le Président Wilson à s'opposer, en 1919, au rétablissement d'un territoire, conformément à son état antérieur. Que signifiait cette demi mesure? Y aurait-il donc, en matière internationale, prescription pour l'injustice, après qu'un demi siècle s'est écoulé?

Il y avait des liens si évidents, que les Alliés avaient maintenu à l'intérieur de notre frontière la partie sud et la partie ouest du territoire, tel qu'il se présentait encore en 1935.

En 1815, après les Cent Jours, Waterloo et le second traité de Paris, cette frontière a été perdue. Les mines de Sarrebruck et de Sarrelouis nous étaient enlevées. On ne tenait pas compte que cette dernière cité avait été fondée en 1680, sur les plans de Vauban, quand Louis XIV organisait le nord de la Lorraine, et qu'une colonie de Français (dont les habitants de la région portent

encore les noms) s'efforçait de fonder une nouvelle province.

En 1815, la Prusse était installée sur la rive gauche du Rhin, et ses troupes en Sarre: «des Uhlan à trois étapes de Paris».

Après un siècle d'éloignement, la France revint sur les bords de la Sarre. Elle fut accueillie par des manifestations de sympathie aussi nombreuses qu'émouvantes. Et si les circonstances — pour la plupart d'ordre économique — jointes à une pression sans cesse accrue de la propagande pangermaniste, en regard de notre coutumié négligence, avaient pu jouer dans le vote en faveur du rattachement du Reich, il n'en demeura pas moins certain que la grande masse populaire sarroise conserva, à l'égard de notre pays, un attachement qu'il n'appartient qu'à nous-mêmes de voir transformer en affection sincère et durable.

Il faudra s'en souvenir autour du tapis vert. Il faudra se rappeler ce qui est dû à notre patrie malheureuse. Il faudra surtout considérer qu'une France forte sur le Rhin offrira au monde civilisé une solide garantie de paix.

Chronique locale

Un étudiant dans un Lycée français, en Angleterre, écrit à sa famille à Saint-Pierre ses impressions sur la Victoire des Armées Alliées.

Mes bien chers parents,

En ce jour de fête, de joie pour l'humanité entière, et que, hélas, nous célébrons à 3.000 milles de distance, ma pensée va vers vous. Bien qu'éloigné, mon cœur est uni au vôtre et c'est avec vous, par la pensée, que je vivrai ce grand jour qui, à l'aube de notre vie, nous permet d'espérer que les hommes épris de liberté n'auront à revivre cette période sanglante qu'ils viennent de traverser.

Ce jour qui marque, pour la France, la fin de la tyrannie, des souffrances morales, sinon des souffrances physiques, ce jour, qui permet aux Français, comme à tous les peuples opprimés, d'espérer un prompt soulagement, ce jour qui marque l'apogée, la confirmation des espérances et des prophéties de notre grand Chef, ce jour restera gravé dans nos coeurs comme l'un des plus beaux, l'un des plus glorieux de notre vie...

C'est sur ce bastion de la liberté qu'est l'Angleterre, c'est sur cette terre amie que nous aimons, que je passe, en compagnie de mes bons camarades filles et garçons le «V Day» du monde Libre.

Hier, 7 Mai à 3 heures, quand nous apprimes la Victoire, tout travail cessa et la Directrice nous donna le programme du jour, aussitôt ce fut la danse, et tous joyeux, nous rentrâmes dans les chambres où, à





2 heures ce matin, nous chantions encore en chœur avec les filles de la chambre du dessous. Et finissant cette soirée mémorable, nous fermâmes enfin les yeux, emplis de cette joie indescriptible que nous ressentons tous.

Et ce matin, 8 Mai, le déjeuner fut à 9 heures et l'on se propose de passer en chœur une agréable journée au Cumberland, dans ce pays de notre exil regrettant de ne pouvoir se mêler aux manifestations de Londres ou de Paris. « Mais cette simplicité, d'ailleurs ostentatoire, a sa grandeur ».

Je m'imagine très bien la vie, l'activité dans ma petite Patrie, je vois, je vis plutôt, la retraite aux flambeaux et toutes les autres réjouissances qui doivent y abonder; j'entends les émissions de Radio Saint-Pierre, qui doivent être si remplies d'enthousiasme et de joie, en union avec celles de Radio-Paris que nous entendons en ce moment...

Succès aux examens.

Ces jours derniers nous avons appris, avec plaisir, qu'Émile Letournel a passé brillamment la première partie de son baccalauréat à l'Institut Français de Londres en compagnie de son compatriote Saint-Pierrais Léonce Laloi, qui lui, a obtenu avec succès la seconde partie de son bachelot.

Ces deux étudiants, grâce aux bons résultats de leur travail à l'École Publique de Saint-Pierre avaient acquis de l'Administration du Territoire une bourse scolaire, leur permettant de poursuivre leurs études dans un Lycée Français en Grande Bretagne.

Nous adressons à leurs parents nos plus sincères félicitations et nous les prions de bien vouloir les transmettre aux jeunes lauréats.

Les événements de la Quinzaine

Chronique politique :

a) Activités du gouvernement :

Le 3 juillet le Conseil des Ministres s'est réuni sous la présidence du général de Gaulle.

M. Bidault, ministre des Affaires Etrangères, a souligné, tout particulièrement, l'intérêt que la France, comme puissance protectrice, porte au Maroc à propos du règlement de la question du statut de Tanger.

Sur la proposition de M. Pierre Henri Teitgen, Ministre de la Justice, le gouvernement a adopté deux ordonnances, sur la réorganisation du Conseil d'Etat, en vue d'associer cet organisme au Comité juridique fondé à Londres en décembre 1941 par le professeur Cassin. Le 7 juillet, à l'issue du Conseil des Ministres, qui s'est tenu sous la présidence du général de Gaulle, à propos du problème Constitutionnel, les Ministres exprimèrent leur désir unanime de maintenir une solidarité entre les membres du gouvernement.

Le 9 juillet le Chef du Gouvernement de la République Française présida de nouveau une réunion des membres de son gouvernement, qui étudierent un projet de M. Capitant, Ministre de l'Education Nationale, chargé par le général de Gaulle de préparer les termes de la question Constitutionnelle. M. Capitant, professeur en droit public, qui était l'un des chefs de la résistance en Afrique du Nord, est spécialiste dans le droit Constitutionnel.

A l'issue de cette réunion l'élection d'une Assemblée Constituante, au suffrage universel, fut prévue dans un projet de loi adopté unanimement par le Conseil des Ministres.

b) Activités du général de Gaulle:

L'invitation du Président Truman au général de Gaulle fut reçue à Paris le 3 juillet dernier. Quelques jours plus tard, une réponse affirmative du Chef du Gouvernement de la République Française fut transmise à M. Cafferey, ambassadeur des Etats-Unis en France, qui l'envoya par câble à Washington. Cette rencontre, depuis longtemps projetée, aura lieu à Washington dans le courant du mois d'août. Les échanges de vues entre les deux chefs porteront tant sur les problèmes politiques que sur les problèmes économiques, qui revêtent actuellement une importance considérable.

Le 4 juillet, à l'occasion de l'Indépendance Day, le général de Gaulle a envoyé à M. Truman le message suivant:

«La fête de l'Indépendance Américaine est, par excellence une des fêtes de la Liberté. Croyez Monsieur le Président que la France la célèbre avec tout son cœur.»

Le Président des Etats-Unis répondit en ces termes:

«Je suis hautement honoré de votre message à l'occasion du jour de notre indépendance. Le peuple des Etats-Unis se remémore, avec une profonde reconnaissance que c'est avec l'appui du peuple français que fut obtenue l'indépendance de notre pays.»

b) Mesures économiques:

La production houillère de la France, pendant la semaine du 18 au 24 juin, s'éleva à 603.500 tonnes.

La suspension des licences des exportations vers la France fut levée par le Gouvernement Espagnol. Un envoyé du Ministre des Affaires Etrangères de France a quitté la Métropole pour Madrid, afin de prendre contact avec les autorités Espagnoles et étudier les possibilités de développer les relations commerciales entre les deux pays. Si l'échange de vues préliminaires permet d'envisager la conclusion d'un accord commercial, une délégation française se rendra en Espagne.

d) Mesures d'épuration:

C'est après une demie heure seulement de délibération que, le 14 juillet, la Haute Cour de Justice rendit son verdict condamnant Abel Bonnard, Ancien Ministre de l'Education Nationale dans le gouvernement collaborationniste de Vichy, à la peine de mort par contumace, à la dégradation nationale, à la confiscation de ses biens et à la déchéance de la Légion d'Honneur. Il fut accusé d'avoir porté atteinte à la liberté et à l'égalité de la France.



L'arrêt de la Haute Cour de Justice condamnant Abel Bonnard à la peine capitale sera définitif, car l'accusé étant actuellement volontairement réfugié en Espagne, rien ne l'empêchait de se constituer prisonnier.

C'est le 5 juillet que s'est terminée l'instruction du procès Pétain.

Le 7 juillet, Joseph Darnand ancien chef de la Milice dans le gouvernement de Vichy, et Marcel Bucard, ancien chef du parti franciste, furent interrogés par la Sûreté Nationale. Darnand fit un long exposé, expliquant comment, dans ses écoles en Allemagne, il formait des agents qui étaient envoyés en France, avec la mission d'exciter les mécontents.

Bucard lui, tenta d'abord de nier l'envoi de francistes comme agents du service de renseignements allemand en France. Il ne reconnut les faits, que lorsque lui furent communiqués les déclarations de ses agents, arrêtés par la Police française.

Le 9 juillet près de la frontière Franco-Suisse, la Sûreté Nationale a arrêté Jean-Hérod Paquis, éditorialiste de Radio-Paris pendant l'occupation, propagandiste de la collaboration, auteur du fameux slogan «L'Angleterre comme Carthage doit être détruite».

21 accusés ayant appartenu à la Gestapo Georgienne, qui fonctionna en France durant ces dernières années d'occupation, ont comparu devant la Cour de Justice de Paris. L'acte d'accusation dans cette affaire, qui rappelle celle de la gestapo de la rue Lauriston, comporte 300 pages. Une centaine de témoins seront entendus.

Sur la requête du Procureur général de la Haute Cour de Justice, les biens et les intérêts du général Weygand, inculpé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, furent placés sous séquestre.

Paul Ferdinand, le traître de Radio-Stuttgart, déjà condamné à mort par contumace, le 6 mars 1940, et actuellement entre les mains de la police française, fut condamné le 11 juillet dernier à la peine capitale.

Le 12 juillet, le Procureur général Mornet, commissaire du Gouvernement près de la Haute Cour de Justice, a déclaré que l'ouverture du procès Pétain aurait lieu le 23 juillet 1945.

e) Nouvelles diverses de France.

Au moment de quitter la France, S. M. le Sultan du Maroc adressa le message suivant au général de Gaulle: «En nous embarquant sur le croiseur *Gloire*, et au moment de quitter la terre de France, nous voulons dire le souvenir ému que nous gardons de l'accueil, si chaleureux, si amical, que nous trouvâmes auprès de vous, de la part des membres de votre gouvernement et de toute la population française. Nous vous adressons l'expression de notre vive gratitude et de notre amitié sincère».

C'est le 5 juillet, à 10 heures 30, que le Sultan du Maroc, venant de France, mettait de nouveau le pied sur la terre Africaine.

Le 7 juillet à 16 heures, vêtu d'un complet gris et fumant son cigare traditionnel, M. Churchill, appa-

rut à la coupée d'un appareil «Curtiss 54» qui l'amena de Londres à Bordeaux. Le Premier Ministre de Grande Bretagne était accompagné de Madame Churchill, et de sa fille Mary, qui avait revêtu l'uniforme de capitaine des formations féminines. A sa descente de l'avion, M. Churchill s'est entretenu amicalement avec les autorités civiles et militaires françaises venues l'attendre et se déclara enchanté d'avoir accompli le trajet dans des conditions particulièrement rapides. Le Premier Ministre, quitta Bordeaux vers 16 heures 15 pour Hendaye, où il doit se reposer quelques temps. Il demeurera néanmoins en contact permanent avec Londres.

Le même jour, l'ambassadeur du Canada à Paris, ainsi que les représentants du général de Gaulle et des membres du Gouvernement et du corps diplomatique assistèrent, à Notre Dame de Paris, à un service funèbre à l'occasion du «Double Sept», anniversaire de l'entrée en guerre de la Chine.

Auparavant M. Tsien Tai, ambassadeur de Chine à Paris, avait, en présence du général Koenig, gouverneur militaire de Paris, déposé une couronne sur le tombeau du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe.

Par un décret publié au journal officiel, l'accès de toutes les communes du littoral français est interdit. Seules peuvent séjourner dans ces localités, pénétrer et circuler librement, les personnes y possédant leur domicile habituel. Un sauf conduit est prévu pour les personnes désirant se rendre, par obligations, dans ces communes.

Le 9 juillet, la seconde éclipse du soleil, cette année, était visible partiellement à Paris. Elle a commencé à 14 heures 53 minutes, 48 secondes pour se terminer à 17 heures 16 minutes. L'Academie des Sciences avait pris ses dispositions pour faire des observations détaillées de ce phénomène.

A Dunkerque, une violente explosion d'un dépôt de munitions, installé près du centre de la ville, se produisit dans l'après-midi du 9 juillet, jetant la panique parmi la population, récemment rentrée dans la ville. Une trentaine de civils et 80 prisonniers de guerre allemands veillés par trente militaires français étaient employés dans ce dépôt, au moment, de l'explosion. En dernière heure, nous apprenons que les pertes en vies humaines ne sont pas aussi fortes que l'on pouvait le supposer. Les détails manquent quant au nombre des victimes.

f) En Europe:

Le 6 juillet un détachement de la Première Division blindée française, venant du Palatinat, a fait son entrée à Berlin, et se trouve actuellement cantonné dans le quartier Reinickenbrof, dans la partie nord-ouest de la ville. Ces troupes sont composées d'éléments de deux

compagnies de chasseurs, ainsi que de deux compagnies de zouaves, elles furent acclamées lors de leur passage sur l'autostrade qui conduit à Berlin. Le maire Allemand du Quartier remit un drapeau français au colonel Guibert, commandant le détachement, et les habitants des maisons environnant le cantonnement pavoiserent aux couleurs françaises.

Le 8 juillet, les forces Françaises ont commencé l'occupation de la Sarre, assurée jusqu'ici par les troupes Américaines.

La dissolution du Commandement Suprême des forces expéditionnaires Alliés a été prévue pour le 13 de ce mois.

Angleterre:

Elections générales: Les opérations de scrutin à Londres commencèrent le 5 juillet dans un calme absolu. Les centres de vote furent ouverts à 7 heures et dès 9 heures on signalait que dans certains quartiers l'activité était considérable.

En Orient:

A Damas tous les milieux accueillirent assez bien le communiqué français relatif aux troupes spéciales, qui seront désormais sous le contrôle du Gouvernement Syrien. Dans son ensemble la presse est satisfaite, mais elle fait tout de même remarquer que ce n'est là qu'un premier pas vers la solution du problème dans la crise du Levant, le second devant être l'évacuation de toutes les troupes Étrangères.

Chronique militaire:

La guerre dans le Pacifique: Les opérations aériennes des États-Unis sur le territoire métropolitain Japonais s'amplifient de jour en jour. Parfois 2.000 appareils participent à un seul raid.

Nos alliés s'attaquent surtout aux centres industriels, cœur de la machine de guerre nippone. Les aérodromes, les dépôts de carburant, les concentrations de troupes sont également l'objet de violents raids de la part des aviateurs américains.

Sur Terre: La bataille d'Okinawa est maintenant terminée, les américains se servent déjà de plusieurs aérodromes de cette île pour attaquer le Japon.

A Bornéo: Les forces australiennes avancent toujours, en direction de la région pétrolière de Sabonja, au delà de Balippapan, qui est maintenant complètement aux mains de nos alliés.

Aux Philippines: Près de 10.000 cadavres Japonais ont été trouvés au cours des opérations de nettoyage qui ont eu lieu, au cours de la quinzaine dernière, à Luzon et à Mindanao.

En Chine: A la frontière Indochinoise, dans le défilé de Dang-Dan, à environ 135 km de Hanoï, la bataille fait toujours rage, et nos alliés Chinois opèrent maintenant sur un front de plus de 255 km.

En Birmanie: La 14^{me} Armée Britannique se bat toujours dans les environs de la ville de Pégú.

Etat-Civil de Saint-Pierre

NAISSANCES:

- 7 juillet. — Lemaine, Charles-Albert.
8 juillet. — Cuza, Suzanne-Odette-Josette.
11 juillet. — Tobin, Raoul-Georges (Reconnaissance).

MARIAGES:

- 6 juillet. — Girardin, Lucien-Gustave et Grimaux, Émilienne-Marie-Albertine.
11 juillet. — Agez, Jules-Auguste-Jean-Baptiste et Hackett, Eileen-Mary.

DÉCÈS:

- 9 juillet. — Autin, enfant présenté sans vie.
12 juillet. — Cuza, Suzanne-Odette-Josette.

Eugène THEAULT

QUAI DE LA RONCIERE

FERBLANTERIE - QUINCAILLERIE
POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE
SALLE DE BAINS ET ACCESSOIRES

L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres